

Rapport d'activités



2023

*Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations
Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)*

Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

www.fondation-transit.ch

Sommaire

Conseil de fondation et comité	Page 1
Collaborateurs	Page 2
Rapport de la Présidente	Page 3
Activités du Service AEMO	Page 4
Activités du Lieu d'accueil	Page 10
Donateurs	Page 17
Rapport de l'organe de révision	Page 18
Bilan	Page 19
Compte d'exploitation	Page 20

Conseil de fondation

Comité

Présidente	:	de WECK Antoinette
Vice-présidente	:	SCHAEFER Marie
Membre	:	PASQUIER Jean-Claude

Conseil

Membres	:	ANDREY Raphaël CHATAGNY Régine de WECK Noëlle DUVANEL Géraldine ROBATEL Pauline
----------------	---	---

Site internet

Vous trouverez d'autres informations concernant les activités de la Fondation à l'adresse suivante :

<http://www.fondation-transit.ch>

Collaborateurs

Directeur

SCHWEIZER Pascal

Secrétaires

MATERNINI Justine, STUCKY Patricia

Intendance

MACE Mélanie, MONNEY Janaina

Comptable (mandat)

DENERVAUD Martine

Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Educateurs/trices

ANDRES Virginie, BERSET Joëlle, BOSCHUNG Michael, CALOZ Patrick, CAMPART Annick, CORMINBOEUF Georges, CRETENAND Caroline, HUMBERT Martin, JUNGO Nicole, PYTHOUD Ramon (coordinateur), REIDY Jérôme, SANDJO Chantal, SCHULTHEISS Rachel, SCHWALLER Hugo, SIGRIST Caroline, VOGEL-CORDIER Marianne

Educateur stagiaire

PINTO SOARES Lucas

Superviseure (mandat)

CHARRIERE Véronique, PITTELOUD Xavier

Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations

Educateurs/trices

AMIET Laetitia, BOVET Johanna, BRUNEL Malaée, CEPEDA Kevin, COLLAUD Anne-Eugénie, COMOLLI Sofia (remplaçante), GÊTE Aude (remplaçante), JONIN Marc, KEUSEN ELTSCHINGER Valérie, MANFRE Federica, METTRAUX Diane, MONOT Elsa, PAGE Céline, RUFFIEUX Christelle, SID'AMAR Kerima (coordinatrice), SPAETIG Benhur, SUTTER Davide, TOBLER Sahra, VACHERON Matthieu, VALLONE Savannah

Educateurs/trices stagiaires

ABID Aïcha, BEGUELIN Julie, BERTACCHINI Bryan, CASTALDI Alicia, DOS SANTOS FERNANDES Beatriz, DUMOULIN Gaëtan, GASPERINI Gloria, ROLLINET Justine

Veilles actives

HAYOZ Tristan, LAUBSCHER-CAILLE Patricia, METALIAJ Laura, PIDOUX Nathalie

Psychologue

FRAGALE Anne (stagiaire), MASTELLI Nathalie, LEUTHOLD Léa (stagiaire)

Superviseur (mandat)

PITTELOUD Xavier

Rapport de la Présidente

Comme les années précédentes, le comité s'est fortement engagé dans ses missions. Il a siégé à quatre reprises. Cette année a vu **le départ de Mme Noëlle de Weck** qui a été membre fondatrice de l'institution. Son départ a été l'occasion de la remercier pour son engagement sans faille durant près de trente années. Mme de Weck a été remplacée par Mme Régine Chatagny, économiste et mère d'un enfant. Sont restés fidèles au poste : Mme Marie Schäfer (vice-présidente), Mr Jean-Claude Pasquier, membre du Comité ainsi que Mmes Géraldine Duvanel et Mr Raphaël Andrey, représentant du SEJ. L'équipe du comité de fondation est soudée et met l'expérience de chacun de ses membres au service de l'institution Transit.

Cet engagement est d'autant plus nécessaire que l'année 2023 a été une année particulièrement chargée. En septembre, le directeur nous annonçait que le réseau était complètement bloqué et que Transit a dû accueillir des enfants de moins de 6 ans. 40% des places sont occupés par des enfants qui devraient entrer dans une autre institution. Cette situation ne permet plus à Transit de remplir son rôle, à savoir d'accueillir des situations d'urgence car les lits qui sont réservés à cet effet sont occupés en permanence.

Face à ce manque de places chronique et en accord avec le SEJ, la direction de Transit a développé un nouveau concept, soit **une prise en charge externe la « PCE intensive »**. Constatant que Transit ne peut pas avoir d'influence sur le nombre d'arrivées et que les locaux ne permettent pas d'augmenter le nombre de places résidentiels, la direction a proposé de libérer plus rapidement les places d'urgence.

Dès l'entretien de clarification qui suit un accueil d'urgence, Transit peut proposer à la famille et au service placeur la mise en place d'un accompagnement éducatif intensif à domicile pour un retour rapide de l'enfant dans sa famille lorsqu'il n'y pas de danger immédiat identifié. Cette prestation de «PCE intensive» est assurée par une équipe éducative spécifique du foyer et non de l'AEMO. Le SPS a tout de suite donné son accord et le SEJ s'est immédiatement déclaré partant. Cette prestation comble l'écart existant entre le soutien ambulatoire offert par l'AEMO (temps d'attente, accompagnement plus léger) et le placement résidentiel (situations d'urgence mises en attente à Transit). Les premiers résultats sont très concluants.

La Communauté de l'Emmanuel a une nouvelle fois fait profiter Transit de sa générosité. Cette constance est rassurante dans une société qui met plus en avant les coups d'éclat que la fidélité et la constance. La Présidence l'en remercie vivement.

On ne saurait terminer ce mot de la présidence sans relever la qualité du travail effectué par toutes les équipes de Transit et souligner l'immense engagement de son directeur, Pascal Schweizer.

Antoinette de Weck
Présidente du Conseil de fondation

Activités du Service AEMO

Précarisation accrue des familles et saturation du dispositif

Si les ressources supplémentaires allouées en 2021 et en 2022 dans le cadre du Plan de soutien jeunesse avaient permis de réduire le délai d'intervention et la liste d'attente en adéquation avec les objectifs fixés dans le rapport de planification 2022-2026¹ concernant l'offre des prestations institutionnelles pour mineur-es et jeunes adultes publié le 30 novembre 2021 par le Service de la prévoyance sociale SPS, la tendance observée en fin d'année 2022 a été confirmée tout au long de l'année 2023. Le délai d'attente trimestriel moyen est ainsi à nouveau élevé et a fluctué entre 8,1 et 10,8 semaines pour une moyenne annuelle de 9,3 semaines (contre 4,9 semaines en 2022).

Alors que le volume des demandes adressées est stabilisé, c'est davantage l'intensification des suivis qui est constatée, soit une augmentation de la fréquence des entretiens en lien avec les situations pour lesquelles l'AEMO est mise en œuvre. L'allongement du délai avant le début de l'intervention contribue certainement à amplifier cette tendance en fragilisant encore des systèmes familiaux largement éprouvés. On peut faire l'hypothèse que cette même attente provoque également un effet de renoncement, soit le fait que la mesure AEMO ne soit pas proposée ou demandée alors même qu'elle semble indiquée, du fait d'un délai d'intervention trop long.

On observe ainsi une précarisation financière et sociale ainsi qu'une vulnérabilité accrue des familles accompagnées dont témoigne également le deuxième rapport² sur la pauvreté dans le canton de Fribourg publié 7 novembre 2023.

L'AEMO s'inscrit de plus en plus dans une logique de protection de l'enfance et de la jeunesse qui se décline sous forme d'interventions urgentes ou jugées prioritaires, alors que les possibilités d'interventions préventives ou précoces sont de plus en plus limitées, faute de ressources suffisantes. Dans ce contexte et dans celui d'un dispositif cantonal largement saturé, il devient difficile de répondre de manière adéquate aux besoins des mineur-es et de leurs familles, la majorité des demandes adressées étant d'ailleurs jugées prioritaires par le SEJ. Un nombre croissant de demandes concerne par ailleurs des situations dans lesquelles un placement ne peut être réalisé, faute de places.

Stabilité de la dotation et augmentation des activités du Service AEMO

Suite à la retraite anticipée fin février 2023 d'une collaboratrice engagée à 60%, un collaborateur a été engagé à 80% au 1er mai 2023 (20% transféré de la dotation du foyer). La dotation actuelle correspond ainsi à 8.85 EPT. Une collaboratrice à taux variable (≤ 0.2 EPT) engagée dès mi-février 2022 par le biais du Fonds d'aide à l'enfance (CHF 50'000.- pour 2022-2023) complète l'équipe.

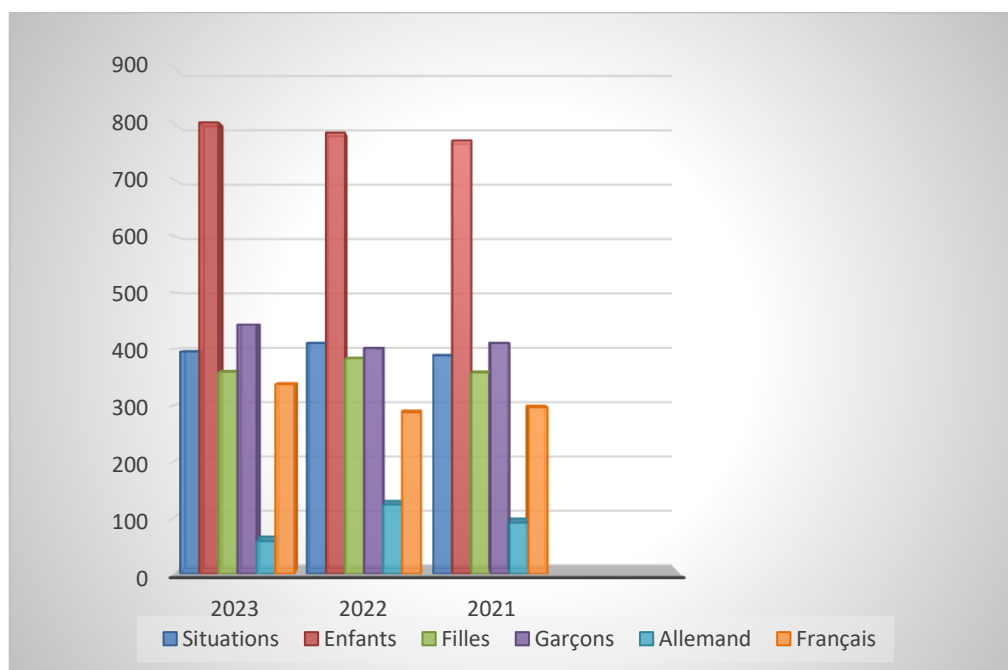
Pour la première fois cette année, deux étudiants de la HETS-FR ou d'une autre école intègrent le Service AEMO pour leur stage de formation pratique.

¹ https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-12/fr_Rapport%20de%20planification_ISEMJA_2022_2026_20211130.pdf

² <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-11/rapport-sur-la-situation-sociale-et-la-pauvrete-dans-le-canton-de-fribourg--2023.pdf>

De manière générale, on peut observer que les principaux indicateurs chiffrés de l'activité du service AEMO sont en augmentation cette année encore, et ce, de manière supérieure à l'augmentation en termes de dotation. 3416 (+13%) ont été réalisés, soit 2786 visites à domicile (+13%), 534 entretiens (+12%) de réseau en présence des familles, 96 entretiens (+14%) de réseaux entre professionnels. Les entretiens de réseau représentent ainsi une proportion stabilisée de 18,5%, qui comprend notamment les entretiens de synthèse et de bilan qui ponctuent l'accompagnement AEMO pour permettre une évaluation régulière.

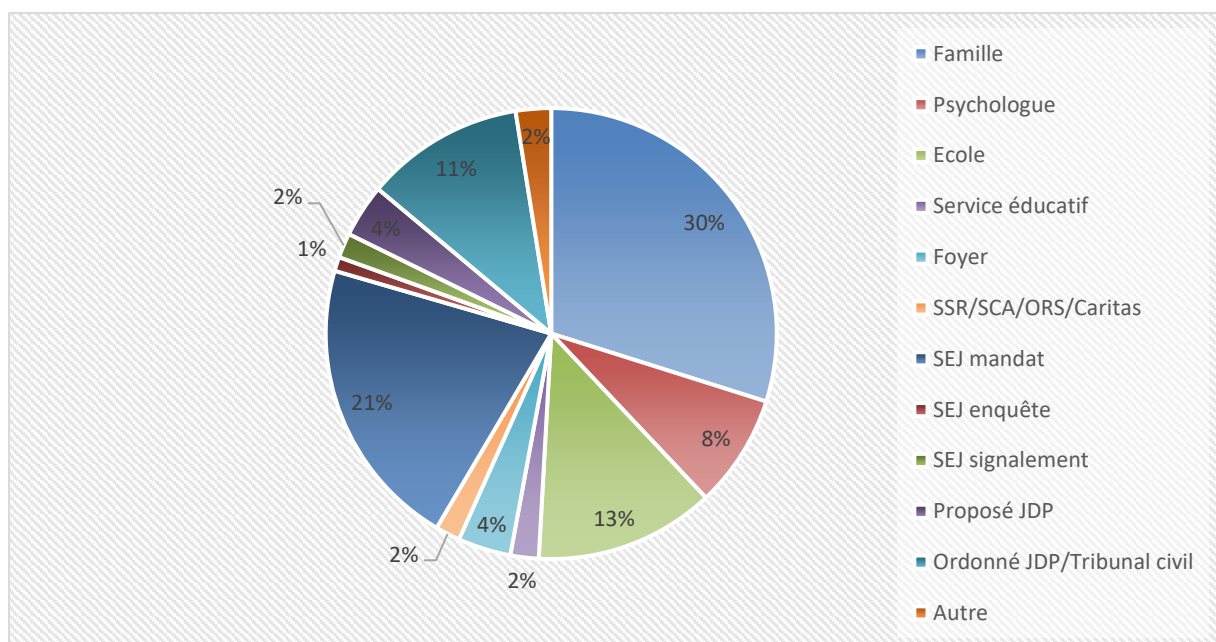
RECAPITULATIF	2023	2022	2021
Situations	395	410	388
Enfants	802	784	770
Filles	359	383	358
Garçons	443	401	410
Français	337	287	296
Allemand	58	123	91



196 demandes AEMO ont été adressées au courant de l'année 2023, soit un nombre presque identique à l'année précédente. 395 familles (-4%) ont bénéficié de l'AEMO, soit 796 enfants et jeunes (+1.5%). La durée moyenne de l'accompagnement est stabilisée à une année environ, soit la confirmation sur la durée de l'allongement constaté dès 2020.

L'augmentation de l'activité du service AEMO correspond ainsi à une intensification des suivis qui répond à une complexification des situations, qui implique également un travail en réseau important.

Le nombre de « portes fermées » (51), soit l'absence au domicile lors d'un rendez-vous convenu, reste extrêmement faible. La quantité d'entretiens annulés dans un délai de 24h (324) est également relativement stable. La stabilité du nombre de kilomètres parcourus (66'873 km, soit +0.2%) malgré une augmentation d'activité indique que l'attribution des situations par régions permet d'assurer une gestion efficace en termes de déplacements.

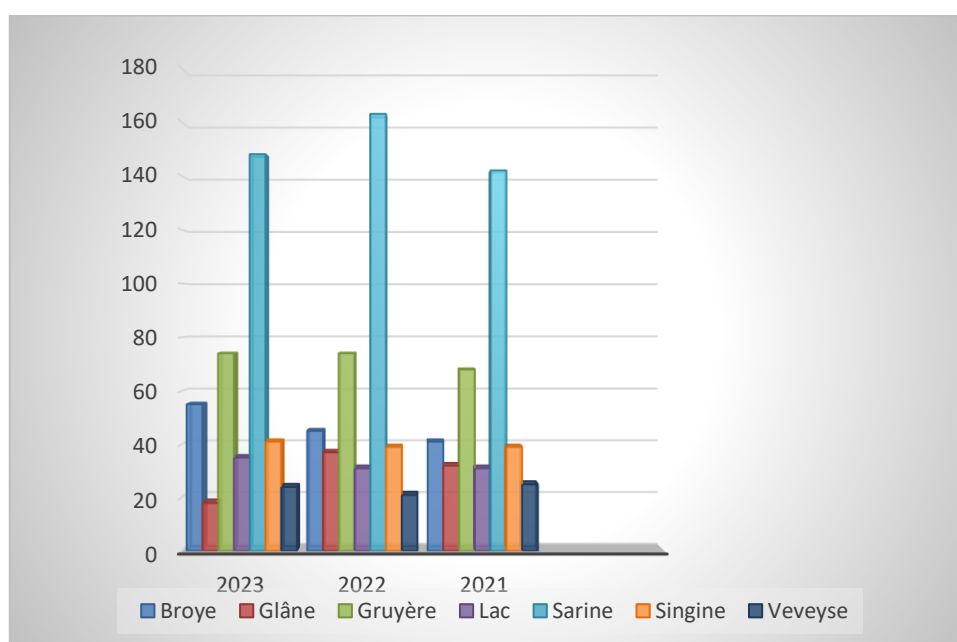


La demande AEMO résulte d'une démarche initiée par les familles elles-mêmes pour 29.9% des situations suivies (contre 33,7% en 2022). On constate que l'augmentation des mesures d'AEMO adressées sur proposition d'un membre du réseau se poursuit pour atteindre 52.4% (contre 46,6% en 2022 et 41,4% en 2021). Les suivis proposés ou ordonnés par les Justices de Paix se multiplient également et représentent 15.2% des suivis (contre 14,6% en 2022 et 12,8% en 2021). La proportion des mesures AEMO réalisées sans mandat officiel confié au SEJ a diminué cette année encore et représente 52.1% des accompagnements (contre 55,9% en 2022 et 57,6% en 2021).

L'évolution en ce qui concerne l'origine de la demande reflète encore une fois la réalité sociale des familles décrite plus haut et une augmentation de la proportion des interventions en lien avec l'enfance en danger ou auprès de familles fortement précarisées.

La proportion des suivis AEMO dans la partie alémanique du canton a baissé de manière très marquée en 2023 et ne représente plus que 14.7% (contre 30% en 2022 et 23.5% en 2021).

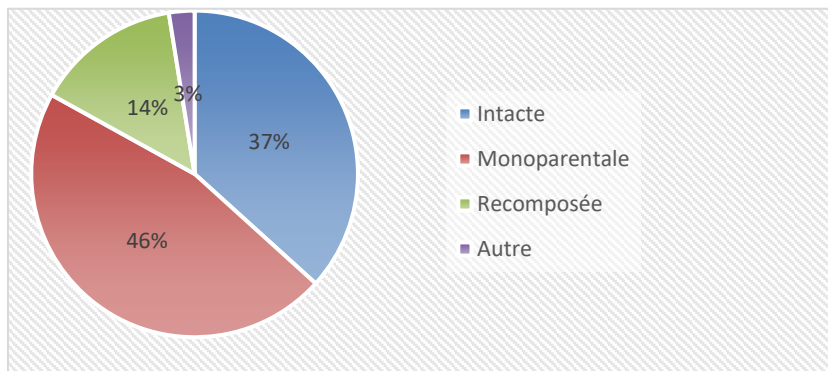
Situations par districts	2023	2022	2021
Broye	55	45	41
Glâne	18	37	32
Gruyère	74	74	68
Lac	35	31	31
Sarine	148	163	142
Singine	41	39	39
Veveyse	24	21	25



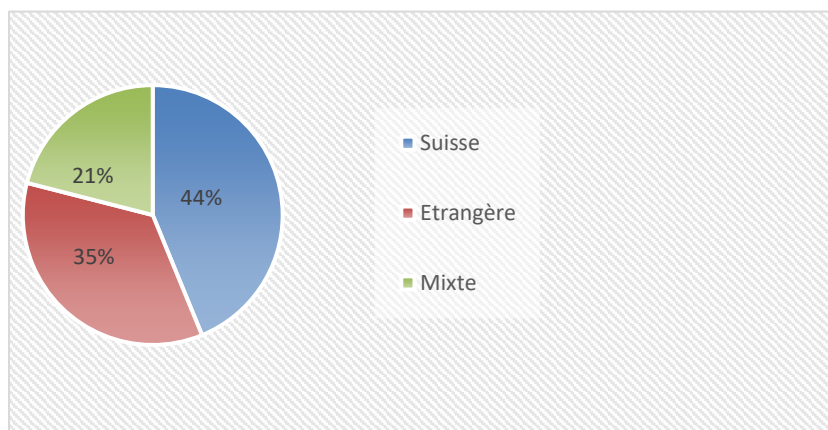
De manière comparable aux années précédentes, l'interprétariat a été nécessaire pour 9,6% des familles suivies. La collaboration avec les interprètes est précieuse et nécessaire pour garantir une bonne communication et une meilleure compréhension des situations. Les langues principales pour lesquelles il a été recouru à l'interprétariat sont le russe, l'ukrainien, le tigrigna, le turc, le kurde, le farsi, l'albanais, le hongrois, le mongol, le macédonien et le portugais.

La proportion des enfants en âge de scolarité obligatoire est stable et représente 69,1%. Celle des enfants en âge préscolaire également (11,1%), alors que le nombre de jeunes concernés par la mesure dans la période qui suit la scolarité obligatoire a légèrement augmenté à 19.8%.

Depuis 2021, les entretiens réalisés dans la phase d'analyse de la demande ne font plus l'objet d'une participation financière et ne sont dès lors plus facturés. 847 entretiens non-facturés correspondant à 186 suivis initiés en 2023 et à certaines reprises de suivis (possibles dans l'année qui suit la clôture d'un dossier AEMO) ont ainsi été réalisés dans le cadre de la phase d'analyse de la demande avec une moyenne de 4,1 entretiens par suivi, conformément à ce qui avait été prévu pour cette phase, soit 3 à 5 entretiens.



De manière similaire aux années précédentes, les familles mono-parentales (46.3%) et les familles recomposées (14.4%) restent largement surreprésentées.



Les proportions de suivis en fonction de l'origine des familles sont également constantes.

Ressources insuffisantes et confirmation des besoins

Le constat que les effets positifs des augmentations de la dotation en 2022 ne s'inscrivent pas dans la durée et que le délai d'attente tend au contraire à augmenter de manière très importante confirme une nouvelle fois que la dotation en personnel reste insuffisante.

Les deux objectifs prioritaires définis dans le cadre du rapport de planification 2022-2026 du Service de la prévoyance sociale SPS daté du 30 novembre 2021 en ce qui concerne les mesures socio-éducatives et plus précisément celle de l'AEMO, ne peuvent être réalisés sans l'allocation de ressources suffisantes : la résorption de la liste d'attente et la possibilité de suivi intensif dans certaines situations, puisqu'on peut faire l'hypothèse que la rapidité et l'intensité de l'intervention permettent de répondre de manière plus appropriée aux besoins des familles tout en limitant la nécessité de recourir à des mesures de placement.

Ramon Pythoud,
 Coordinateur du Service AEMO

Témoignage sur l'évolution des interventions AEMO

Educatrice AEMO depuis 16 ans auprès de la Fondation Transit, j'observe au fil des ans une évolution des situations et problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

L'âge moyen des enfants que nous suivons s'est rajeuni. Il y a quelques années, les adolescents et pré-adolescents constituaient la principale tranche d'âge. Aujourd'hui, les 6-11 ans sont largement représentés et il n'est pas rare que nous devions intervenir auprès d'enfants plus jeunes, parfois même à la demande de l'école. En effet, outre les situations d'enfants présentant des troubles divers (TDAH, TSA etc...), les professionnels de l'enfance sont de plus en plus confrontés à des enfants dit « enfant-roi », qui ont des difficultés à accepter des limites ou s'opposent au cadre donné. Dans les familles, cela peut s'exprimer parfois par un manque de hiérarchie familiale voir une inversion des rôles, et ce en particulier, dans les familles monoparentales. J'observe que de plus en plus de parents manquent de repères, se sentent déséquilibrés ou en difficultés pour prendre une posture éducative face à leurs enfants, que ce soit, entre autres, par souci d'éviter un conflit ou par peur de ne plus être aimé s'ils leur disent « non ».

Les conflits sévères de séparation des parents, qui entravent le bon développement de l'enfant, sont également une problématique plus fréquente actuellement. En outre, je constate cette année que dans plus de la moitié des situations dans lesquelles j'interviens, un des parents, voire les deux, est en souffrance psychique et bénéficie, parallèlement à l'AEMO, d'un suivi psychologique ou médical.

Au fil des ans, les situations et le travail de l'éducateur AEMO se sont complexifiés. Les familles nécessitant un seul soutien éducatif (apport méthodologique, outils éducatifs, regard extérieur etc..) se font de plus en plus rares, tandis que les familles nécessitant un accompagnement social au sens plus large, sont en augmentation. En effet, nous observons une précarisation (isolement, soucis financiers, souffrance psychique etc...) des familles que nous suivons, ce qui nous amène à modifier nos interventions, qui s'axent de plus en plus vers un accompagnement du parent (coaching parental, soutien dans certaines démarches, etc...). Aujourd'hui, une prise en charge plus globale est nécessaire, ce qui implique un travail en réseau plus important.

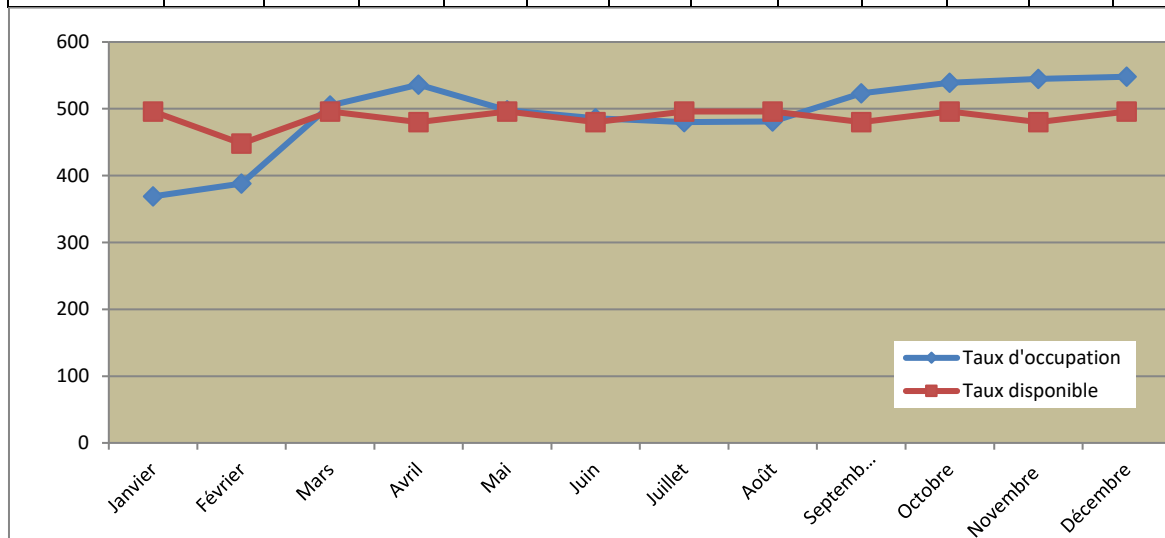
Un des objectifs de l'AEMO est de pouvoir intervenir rapidement afin de prévenir ou d'empêcher une dégradation de la situation familiale. Depuis plusieurs années toutefois, il nous est de plus en plus difficile de remplir cette mission préventive. En effet, ces dernières années, nous sommes confrontés à un manque de places d'accueil en foyer, ce qui implique que nous continuons parfois une intervention AEMO pour garantir une certaine sécurité, dans des situations où un placement en institution serait indiqué.

Caroline Crettenand, éducatrice AEMO depuis 2008

Activités du Lieu d'accueil

En 2023, le foyer Transit a comptabilisé 5898 journées de placement³ pour 84 enfants placés (52 filles et 32 garçons). Pour toute l'année, seuls 6 placements ont pu être agendés suite à une demande de la plateforme d'indication du SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse), dont aucun sur les six derniers mois de l'année. 93% des placements ont donc eu lieu dans l'urgence (cette proportion n'était habituellement que d'environ un tiers les années précédentes).

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Journées de placement	369	388	505	536	498	486	480	481	523	539	545	548
Journées disponibles	496	448	496	480	496	480	496	496	480	496	480	496



On observe que, malgré le roulement important de l'effectif dû aux placements de courte durée⁴, le taux d'occupation des 16 places permanentes a été supérieur à 100% pour toute l'année ; cela signifie que les 4 places supplémentaires réservées aux placements d'urgence ont été souvent indisponibles. Cette situation de suroccupation a été particulièrement marquée sur la deuxième moitié de l'année (taux maximal de 114% pour le mois de novembre).

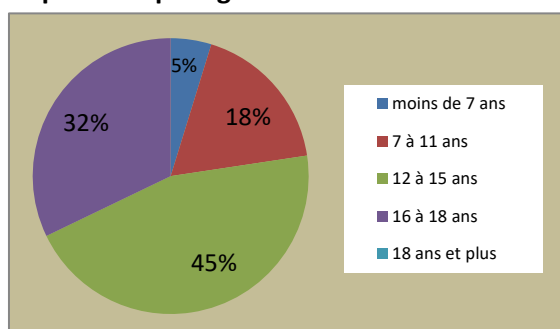
³ Le total des journées disponibles est obtenu en multipliant le nombre de jours de chaque mois par le nombre de places. Il représente le taux de remplissage maximal (16 places et 365 jours). Les journées d'occupation représentent le total effectif des journées de placement pour chaque mois.

⁴ Ce tournus occasionne des journées non comptabilisées dues au temps nécessaire à l'organisation des placements. A chaque changement de résident, des journées de placements sont « perdues » du fait de l'intervalle inévitable entre le départ d'un jeune et l'arrivée du suivant. Ainsi, pour une 84 placements sur l'année, le temps d'organisation des placements, non comptabilisé dans le taux d'occupation, peut représenter environ 250 journées.

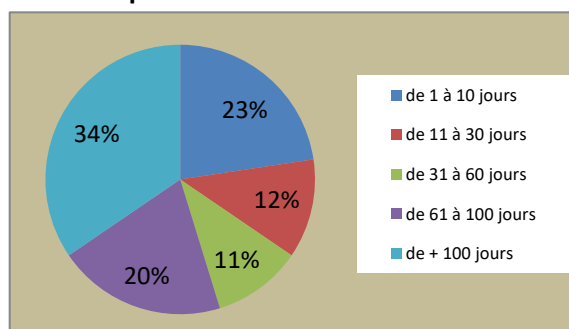
Pour la première fois de son histoire, Transit a dû refuser des placements d'urgence par manque de chambre libre, forçant le service placeur à trouver des solutions improvisées, dont une hospitalisation sociale. Le nombre de mouvements dans l'effectif (départs et arrivées) a été très élevé en fin d'année (jusqu'à 23 mouvements au mois d'octobre), ce qui a augmenté l'instabilité des groupes éducatifs et mis à rude épreuve l'encadrement éducatif ; celui-ci a également dû être renforcé pour accueillir des enfants hors de la tranche d'âge acceptée (plusieurs enfants entre 4 et 6 ans qui ont nécessité un accompagnement spécifique durant la journée).

Sur la totalité des placements effectués, plus d'un tiers ont duré plus de 100 jours, ce qui met encore une fois en évidence le manque de places dans les foyers de moyen à long terme qui doivent accueillir les enfants après leur placement à Transit (cette proportion était de moins d'un quart en 2022 et 2021, et d'environ 10 à 15% les années précédentes). Pendant près de la moitié de l'année, plus des trois quarts des enfants placés à Transit se trouvaient en attente depuis plusieurs mois d'une place dans un foyer de plus long terme.

Répartition par âge



Durée de placement



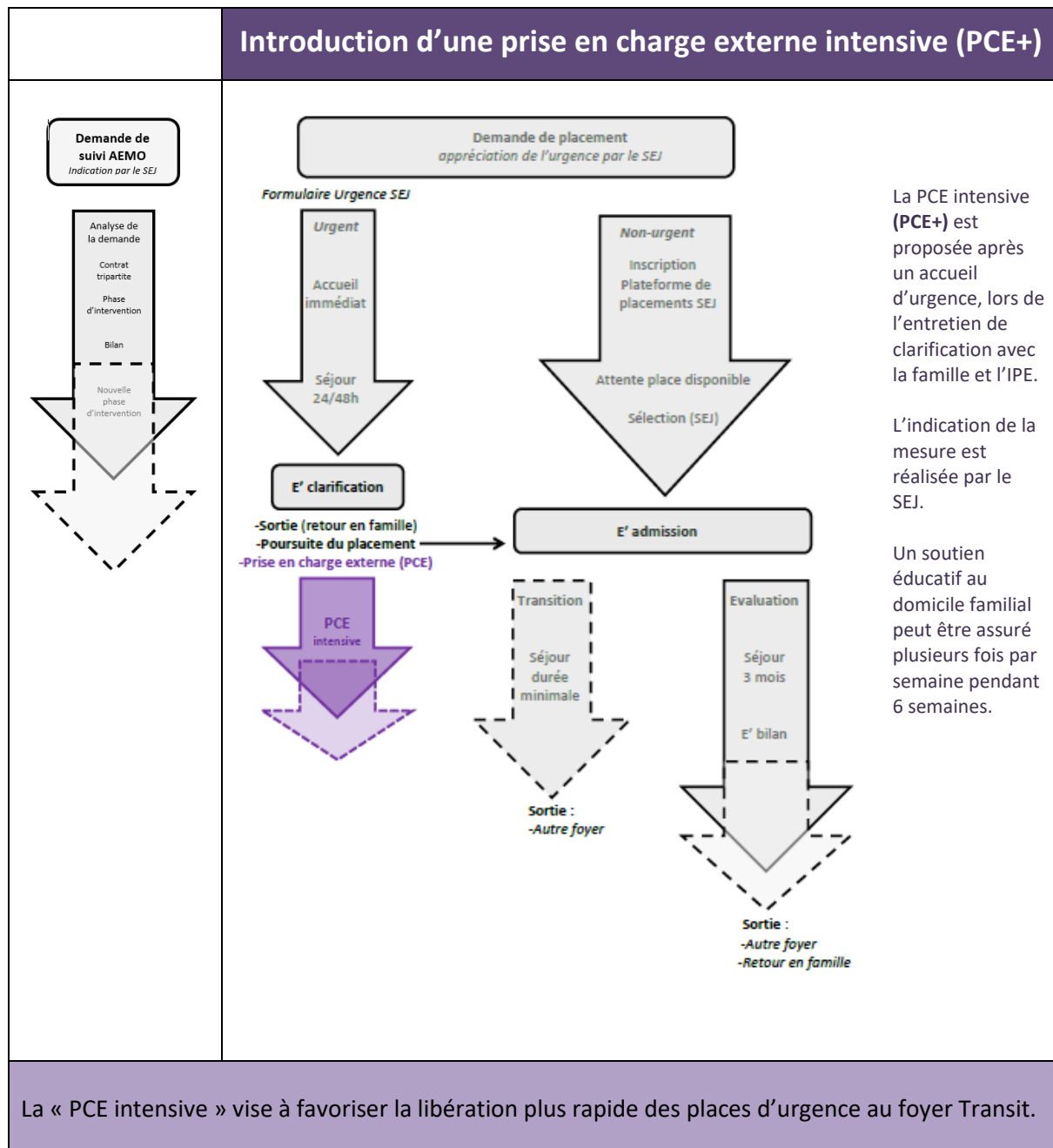
Cette situation d'engorgement a été régulièrement communiquée aux autorités cantonales et la direction du SEJ a demandé à la Fondation, le 16.11.2023, d'étudier la possibilité de créer rapidement des places résidentielles supplémentaires au foyer Transit. Après analyse de la situation, nous avons estimé qu'il n'était pas judicieux d'ajouter des places résidentielles dans les locaux de Transit. Cela ne ferait probablement que retarder provisoirement le problème du manque de places, étant donné l'augmentation constante des placements d'urgence et les difficultés à trouver des solutions pour libérer les places occupées ; de plus, la dynamique et l'encadrement des groupes éducatifs de Transit s'en trouveraient encore davantage compliqués.

Pour offrir une réponse différente, nous avons proposé la mise en place, par le foyer Transit, d'un accompagnement éducatif intensif à domicile pour permettre le retour rapide de l'enfant dans sa famille après un accueil d'urgence, lorsqu'il n'y a pas de danger immédiat identifié. Cette prestation de « PCE intensive » (Prise en Charge Externe Intensive) restera liée au foyer d'accueil d'urgence et sera assurée par une équipe éducative spécifique.

Le projet initial envoyé par Transit au Service de la prévoyance sociale (SPS) demandait le renfort simultané du Service AEMO. En effet, l'analyse des placements effectués en urgence depuis le début de l'année démontrait que près d'un quart des situations accueillies à Transit se trouvaient inscrites à l'AEMO et dans l'attente du début de l'intervention. Le SPS a accepté le financement du projet de PCE intensive, tout en demandant le retrait de la demande concernant l'AEMO. La mise en place est prévue dès début 2024 et la prestation sera assurée au moins jusqu'au 31.12.2025.

Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas pour Transit d'une prestation entièrement nouvelle, mais de l'intensification d'une prestation que la Fondation offre déjà pour accompagner le retour de l'enfant à son domicile familial après un placement d'évaluation. L'écart existant entre le soutien ambulatoire offert par l'AEMO et le placement résidentiel sera ainsi mieux comblé.

Schéma des prestations ambulatoires et résidentielles de Transit dès le 1^{er} janvier 2024 :



La PCE intensive (PCE+) est proposée après un accueil d'urgence, lors de l'entretien de clarification avec la famille et l'IPE.

L'indication de la mesure est réalisée par le SEJ.

Un soutien éducatif au domicile familial peut être assuré plusieurs fois par semaine pendant 6 semaines.

Dans le cadre de son Master interdisciplinaire en Études sur la famille, l'enfance et la jeunesse à l'Université de Fribourg, une éducatrice de Transit, Federica Manfrè, a étudié les enjeux de la recomposition familiale qui peuvent exercer une influence sur la situation de crise familiale. Ce champ d'étude est particulièrement intéressant pour Transit au vu du nombre important d'enfants placés dans le cadre d'un conflit sévère de séparation entre leurs parents.

En voici le résumé :

FAMILLES « EN CRISE » - UN REGARD INTERDISCIPLINAIRE SUR LES ENJEUX DE LA RECOMPOSITION FAMILIALE

Deux perspectives, psychologique et sociologique, ont été choisies pour aborder la thématique.

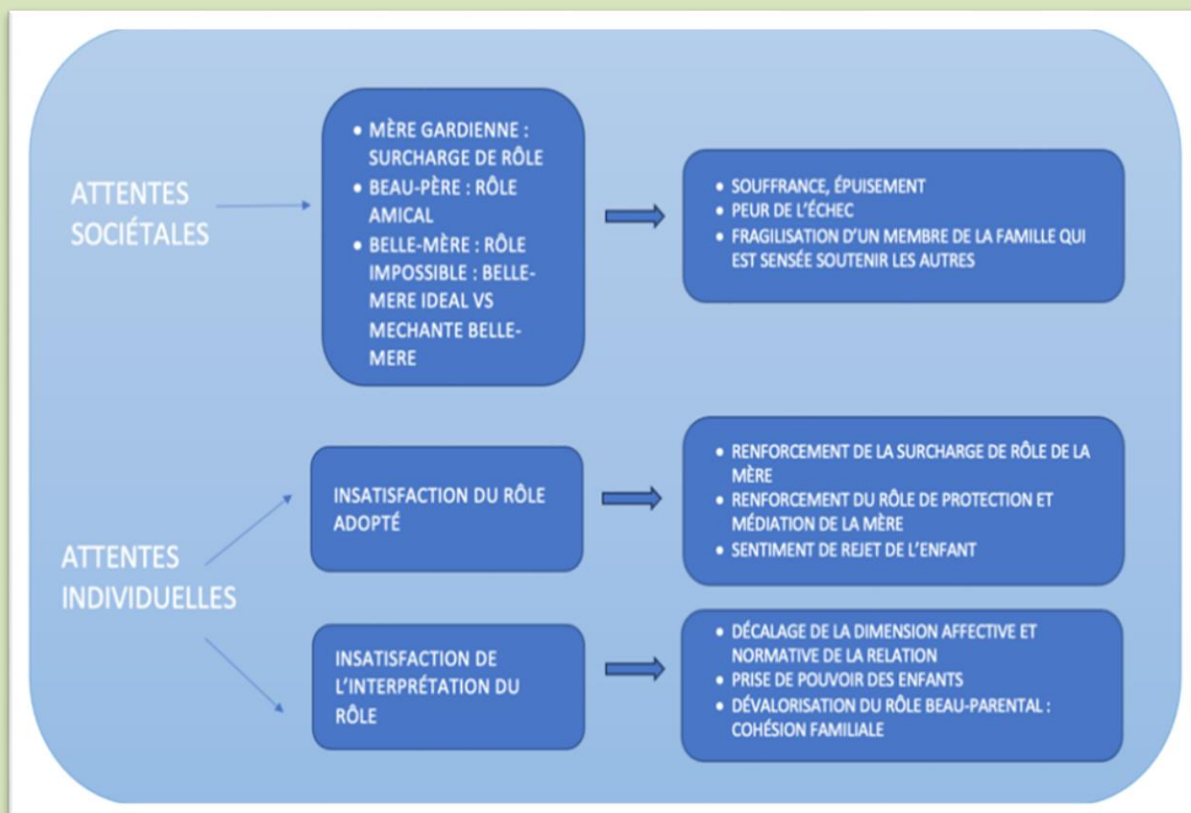
La perspective psychologique a permis de mettre en avant l'influence des dynamiques relationnelles coparentales sur la crise familiale. La littérature au sujet de la coparentalité entre un couple nucléaire et un couple séparé/divorcé établit des « règles de conduite » claires. Celles-ci déterminent la manière dont les parents doivent agir en tant qu'équipe coparentale pour favoriser le bon développement de l'enfant. Dans une famille sans recomposition, une coparentalité coopérative peut jouer un rôle de facteur de protection à la crise familiale. Les membres de la famille peuvent être encouragé-e-s à retrouver une forme d'équilibre familial en travaillant sur une nouvelle forme d'alliance parentale et en se focalisant sur les différentes dimensions de la coparentalité (augmenter le soutien, gérer les désaccords, travailler sur la répartition des tâches, diminuer les triangulations, etc.).

Les recherches effectuées dans le domaine de la coparentalité des familles recomposées soulignent une grande variation des attitudes à adopter par le sous-système des ex-partenaires et des nouveaux-elles partenaires pour que la nouvelle coparentalité ait un impact positif sur le développement de l'enfant et la dynamique familiale. Il reste compliqué de définir précisément les dynamiques relationnelles coparentales à mettre en place pour développer des facteurs de protection à une crise familiale. Dans l'accompagnement d'une famille recomposée, avant de pouvoir travailler sur les dimensions de la coparentalité, le nouveau couple doit être accompagné à se questionner sur la forme de coparentalité qu'il souhaite incarner selon leur contexte et histoire de vie. Cela nécessite un effort dans leur communication et une mise à jour constante du rôle du beau-père ou de la belle-mère dans la coparentalité.

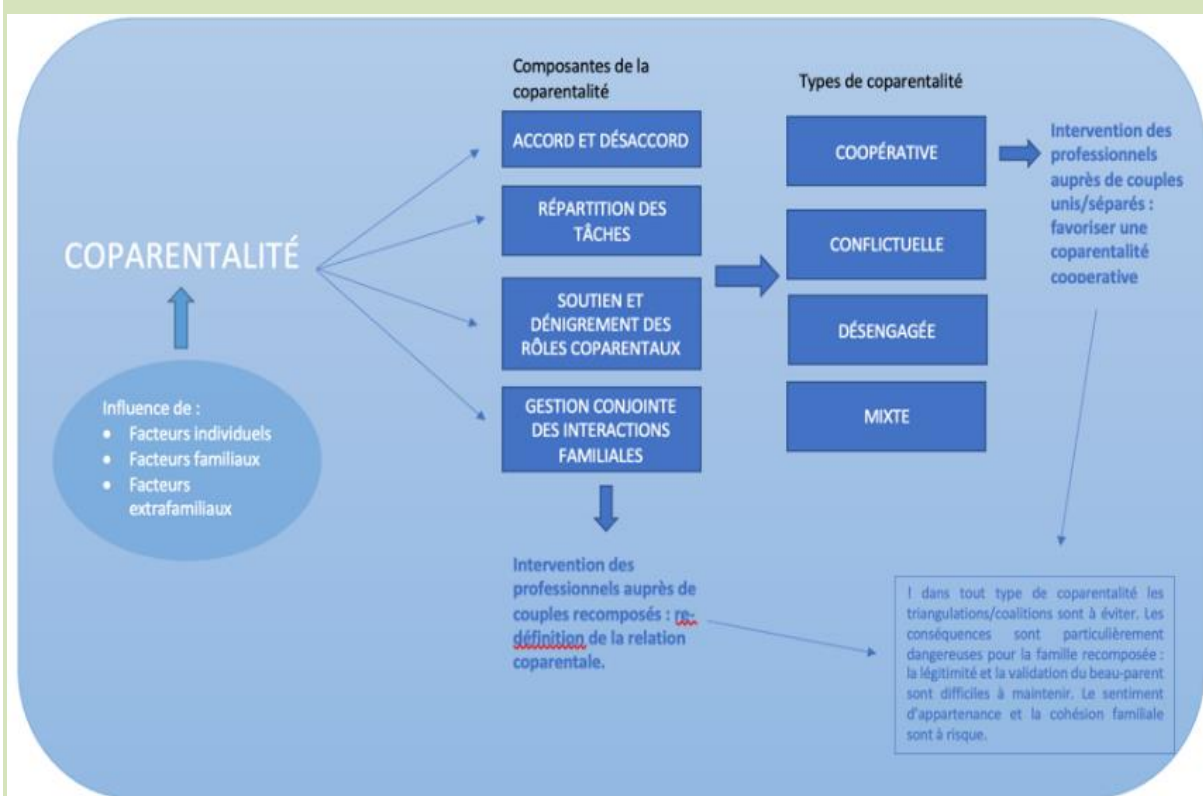
Dans la partie sociologique, une recherche empirique qualitative a été menée dans le but d'examiner l'influence des attentes de rôles des membres de la famille recomposée sur la situation de crise familiale. La méthodologie choisie consiste en une analyse documentaire de cinq rapports d'évaluation effectués à la Fondation Transit qui concernent des familles recomposées. Les résultats mettent en lumière l'importance des attentes sociétales et individuelles dans la construction des rôles parentaux. Les attentes sociétales liées au genre et aux rôles parentaux traditionnels peuvent encore entraîner des tensions familiales.

Dans le contexte de la belle-parentalité, les attentes sociales peuvent imposer des exigences distinctes en fonction du genre, créant ainsi des pressions différentes pour chaque figure parentale. Pour la mère gardienne, les attentes de genre peuvent influencer la charge de travail et le nombre de rôles qu'elle est censée assumer, ce qui peut conduire à un épuisement maternel. La non-satisfaction de ces attentes peut entraîner une fragilisation des membres de la famille, qui peuvent ressentir un sentiment d'échec, ce qui favorise une situation de crise familiale.

Les attentes individuelles des membres de la famille sur eux-mêmes et sur les autres peuvent contribuer à la polarisation des rôles adoptés par le nouveau couple parental, menant à un déséquilibre dans la relation à l'enfant entre père ou mère gardien-ne et beau-père ou belle-mère (dimension affective et normative de la relation). Dans ce contexte relationnel, le développement des relations conflictuelles est plus probable et peut favoriser l'émergence d'une situation de crise. Lorsque la non-satisfaction des attentes de rôles sociétales et individuelles est présente, le sentiment d'appartenance à la famille recomposée diminue. Les membres de la famille peuvent ressentir du rejet, ce qui fragilise la cohésion familiale et favorise ainsi, encore une fois, une situation de crise.



La mise en commun des deux perspectives montre que le contexte sociétal pose la base pour le développement de certaines attentes dans la construction d'une nouvelle forme de coparentalité. Partir d'une déconstruction des attentes sociétales et ensuite s'interroger sur les dimensions de la coparentalité peut amener à des nouvelles pistes d'intervention pour les professionnel-le-s qui accompagnent des familles recomposées traversant des crises. La recherche révèle l'importance de porter tout d'abord l'attention sur les rôles et les attentes de rôles des figures parentales dans les familles recomposées. Une discussion approfondie avec les membres de la famille à ce sujet pourrait permettre réduire l'insatisfaction liée aux attentes de rôles et atténuer les conflits relationnels ainsi que l'épuisement familial. Cela ouvre la voie à la construction d'une nouvelle coparentalité adaptée aux besoins spécifiques de la famille.



Il semble important de souligner que le phénomène de la crise familiale reste très complexe et influencé par de multiples dimensions. La recherche ne présente pas une relation de causalité entre les attentes de rôles et la crise familiale. Néanmoins, la famille recomposée montre une fragilité due à un contexte sociétal qui développe des attentes peu claires, et par moment incohérentes, dans les rôles à adopter par les différentes figures parentales présentes autour de l'enfant.

Federica Manfrè, éducatrice à Transit depuis 2016.

*C*onclusion

2023 aura été une année de crise pour la protection de l'enfance dans le canton de Fribourg, et la suite ne s'annonce pas meilleure. Il n'y a plus que l'urgence.

Faire face à une crise invite à la créativité, et le projet PCE+ représente une réelle opportunité pour diversifier l'offre de Transit. Toutefois, le système de protection de l'enfance a besoin de sécurité pour être à même d'en offrir à ceux qui en ont besoin, sans trop d'attente ni de précipitation.

Or le système, partout sous pression, est en panne. La plateforme d'indication du SEJ ne peut plus faire d'indication car les mesures qu'elle devrait proposer sont indisponibles. Le soutien ambulatoire apporté par l'AEMO intervient trop tardivement pour éviter des placements évitables. Transit ne peut quasiment plus préparer le retour des enfants dans leur famille car les placements ne se font plus que sur un mode dramatique. Les enfants échoués à Transit attendent des mois qu'un autre foyer – n'importe lequel, là aussi – puisse enfin les accueillir.

Pourtant, les indicateurs étaient là depuis plusieurs années. À force d'être privé de moyens, le système qui devrait servir à protéger les enfants et à soutenir leurs familles devient lui-même maltraitant.

Par une politique à très court terme, on en est réduit à réagir plutôt qu'à réfléchir, anticiper et prévenir.

Pour l'AEMO, c'est une crise sanitaire qui a finalement provoqué un renfort de la dotation. Au foyer, il aura fallu que toutes les places d'urgence disparaissent pour qu'une mesure d'accompagnement intensif à domicile puisse voir le jour, mais sous un format provisoire bien sûr. Et comme on sait bien nous le répéter à chaque exercice budgétaire, les moyens manquent et il faut continuer à improviser, bricoler et user... Ailleurs, mais pas si loin, des moyens ont pourtant été sortis du chapeau, à coup de dizaines de postes, là où des intervenants tombés du ciel se cherchent encore un cahier des charges.

Les 6 premiers mois de 2024 ne font que confirmer ce fonctionnement en mode survie. Seule éclaircie en ce qui concerne Transit, les premiers effets positifs de la PCE+ se font sentir, avec une détente toute relative sur les places d'urgence.

Je remercie vivement tous les collaborateurs pour leur engagement, leur motivation et leur résistance. Je tiens également à remercier le Conseil de fondation et sa Présidente, Mme Antoinette de Weck, pour leur soutien et leur engagement. Nous aurons bien besoin de toutes vos forces pour continuer à faire face.

Pascal Schweizer
Directeur

Donateurs

Nous adressons nos remerciements chaleureux à nos généreux donateurs, lesquels nous soutiennent et nous encouragent dans notre activité. Leurs dons sont utilisés pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

La **Fondation Internationale de la Communauté de l'Emmanuel**, qui offre depuis de nombreuses années des dons importants à la Fondation Transit.

M. et Mme Raemy, Fribourg